



**MAIRIE**  
**42330 CUZIEU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 16

Votants 17

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**LE 18 NOVEMBRE À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 13 novembre 2024

**Présents :** Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - ~~Joëlle JULLIEN~~ - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - ~~Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

**Excusés avec pouvoir :** Nadège JACHEZ à Lucie TEPPE DUPELOT

**Excusés :** Joëlle JULLIEN – Ivann LECOURT

**Secrétaire de séance :** Christine VAN LANDER

**2024.052 – Demande de subvention 2025 dans le cadre de la DETR – Sécurisation du Centre Bourg**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 29 janvier 2024 par laquelle une subvention a été sollicitée dans le cadre de la DETR pour la sécurisation du centre bourg et la mise en place de feux tricolores.

Il informe que le dossier n'a pas été retenu pour l'année 2024 et propose de renouveler la demande pour l'année 2025.

Il rappelle que le montant prévisionnel des travaux a été fixé à 67 181.00 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de valider la demande de subvention au titre de la DETR, pour une dépense prévisionnelle de 67 181.00 € H.T. pour la sécurisation du centre bourg et la mise en place de feux tricolores,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- valide la demande de subvention au titre de la DETR, pour une dépense prévisionnelle de 67 181.00 € H.T. pour la sécurisation du centre bourg et la mise en place de feux tricolores,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,  
Christine VAN LANDER

Le Maire,  
Jean-François RASCLE,